

Arrêté fédéral concernant le budget des Chemins de fer fédéraux pour 1989

du 6 décembre 1988

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le rapport et les propositions du Conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux du 16 septembre 1988;

vu le message du Conseil fédéral du 26 octobre 1988¹⁾,

arrête:

Article premier

La contribution des Chemins de fer fédéraux pour l'infrastructure, qui se monte à 25 millions de francs pour chacune des années 1989, 1990 et 1991, est approuvée. Les coûts globaux d'infrastructure s'élevant à 894,5 millions de francs, la Confédération prend à sa charge une somme de 869,5 millions de francs au titre de la couverture des dépenses d'infrastructure des Chemins de fer fédéraux.

Art. 2

Le budget des Chemins de fer fédéraux pour 1989 est approuvé avec les montants ci-après; il comprend:

1. Le budget du compte des investissements, s'élevant à 1615,6 millions de francs. Après déduction des contributions de tiers et de divers produits (156 mio. de fr.), 1459,6 millions de francs sont mis à la charge des CFF;
2. Le budget du compte des résultats, qui est équilibré, les produits et les charges atteignant chacun 4820,4 millions de francs;
3. Le budget relatif à l'effectif du personnel (38 058 postes).

Art. 3

Il est pris acte du plan à moyen terme des Chemins de fer fédéraux pour les années 1990 à 1994.

Art. 4

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

¹⁾ FF 1988 III 1150



Conseil des Etats, 1^{er} décembre 1988

Le président: Reymond

La secrétaire: Huber

Conseil national, 6 décembre 1988

Le président: Iten

Le secrétaire: Anliker

10400

Arrêté fédéral concernant le budget des Chemins de fer fédéraux pour 1989 du 6 décembre 1988

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1988
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.12.1988
Date	
Data	
Seite	1438-1439
Page	
Pagina	
Ref. No	10 105 655

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.